

## Consultation publique

Projet de règlement P-15-064

### **Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le quadrilatère délimité par la rue des Oblats, la rue Wanklyn, la route 138 et la rue Jean-Milot – Site de l'îlot Wanklyn**

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 15 juin 2015, le projet de règlement P-15-064 intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le quadrilatère délimité par la rue des Oblats, la rue Wanklyn, la route 138 et la rue Jean-Milot – Site de l'îlot Wanklyn ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

##### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal**

Le projet de règlement P-15-064 prévoit des dérogations au Règlement de zonage numéro 2098 de l'arrondissement de LaSalle et au Règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de LaSalle, notamment en ce qui a trait à la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel ainsi que l'aménagement d'un parc. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

#### **DÉROULEMENT**

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

#### **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414, aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 15 septembre 2015  
Salle de réception Sofia  
420, avenue Lafleur, LaSalle

19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 13 octobre 2015 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 8 octobre 2015.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 28 août 2015  
Le greffier de la Ville de Montréal  
M<sup>e</sup> Yves Saindon